



BORALEX

LETTRE D'INFORMATION

Commune Les Forges de Lanouée

Numéro 1 – Décembre 2021



Chantier éolien

Les Moulins du Lohan

COMPTE-RENDU TRAVAUX

Célian de Labeau, Responsable Construction, Boralex

Après plus de 4 ans d'arrêt, les travaux du projet éolien
« **Les Moulins du Lohan** » ont repris depuis octobre 2021.

Les travaux ont été initiés par la remise en état des voiries et des plateformes, ainsi que par la démolition des six anciens massifs, devenus obsolètes, par l'entreprise Vannetaise Charier.

L'ensemble des déchets générés par la démolition, l'acier et le béton, sont intégralement recyclés. Le concassage du béton est réalisé sur le site, et permet de renforcer les chemins existants.

Les travaux pour la réalisation des nouvelles fondations ont débutés en novembre et se prolongeront jusqu'au premier semestre 2022.

ENVIRONNEMENT ET SUIVI

Le projet d'installation du parc éolien des Moulins du Lohan a fait l'objet de plusieurs études réglementaires en vue de l'obtention des diverses autorisations au titre des installations classées, du défrichement et de la réglementation sur les espèces protégées, obtenue par arrêté préfectoral du 4 février 2015. En ce sens, de nombreuses mesures en faveur de l'environnement sont prévues dans le cadre de ce projet, dont notamment :

15 mesures en faveur du milieu forestier

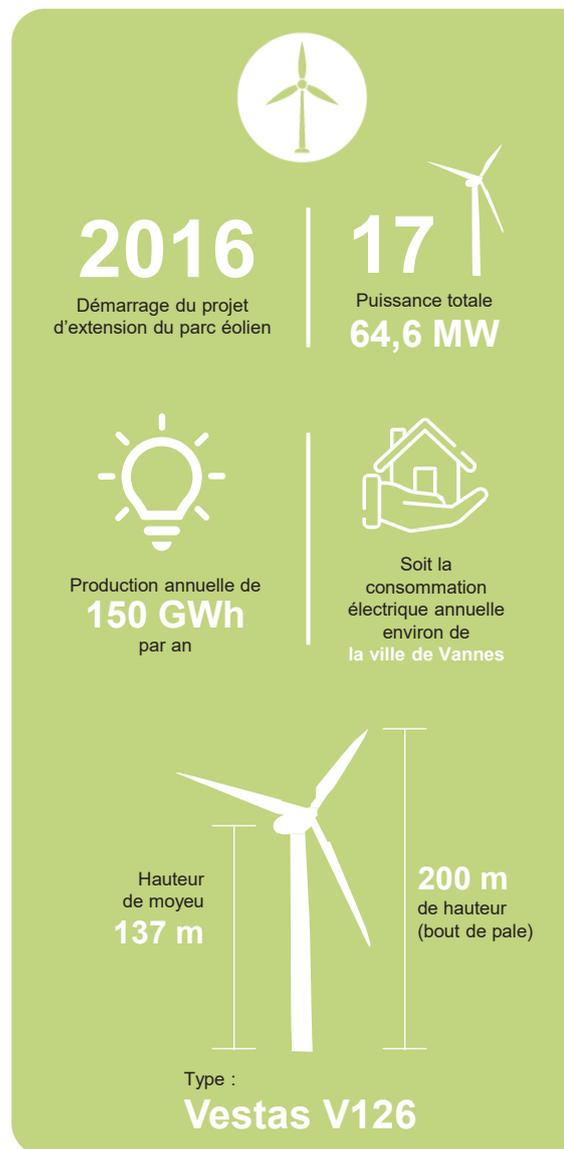
L'objectif de ces mesures est d'améliorer les fonctionnalités de l'écosystème forestier à l'échelle du massif forestier de Lanouée. Avec notamment comme cible, la capacité d'accueil pour l'avifaune des milieux ouverts, les sites de reproduction de l'Autour des Palombes.

La création de deux boisements plurispécifique de feuillus (12,25 ha) est également prévue dans la continuité de la forêt existante, en compensation du défrichement des plantations essentiellement résineux réalisé en 2016 (11,4 ha)

Deux mesures en faveur des milieux Amphibiens

L'objectif de ces mesures est de protéger en phase travaux, ainsi que d'améliorer et de créer des sites de reproduction pour les amphibiens en prairies et en forêt.

En décembre, nous installerons des protections pour les batraciens sur l'ensembles des emprises sensibles.



Le chantier en image



Cage d'ancrage posée en 2017

DÉMOLITION ET ENVIRONNEMENT

Une fondation est un massif de béton circulaire, peu profond (moins de 4 m) et dans lequel est coulée une cage d'ancrage en acier à laquelle on assemble tout autour un ferrailage. Il est creusé selon un dimensionnement spécifique qui dépend du type de sol, de la taille des éoliennes, et de la classe de vent de certification)

La cage d'ancrage, où l'on vient fixer le premier tronçon de l'éolienne, est spécifique à cette dernière. Les aérogénérateurs prévu en 2017, n'existant plus, Boralex a commandé de nouvelles machines qui ne correspondent plus aux fondations existantes et ce voit contraint de les démolir.

La démolition se réalise en plusieurs temps :

- Il faut déblayer la terre au dessus de la fondation;
- A l'aide d'une pelle équipée d'un BRH, on vient détruire la fondation;
- Puis on trie les aciers et le béton;
- Le béton est alors concassé sur site pour être réutiliser directement sur place, notamment pour la voirie. L'acier quant à lui est recycler à 100 %.



Fondation en cours de démolition

VOTRE SÉCURITÉ NOUS TIENT À CŒUR

Chez Boralex, votre sécurité et celle des hommes et femmes qui travaillent sur nos sites est notre priorité c'est pourquoi nous vous demandons de respecter ces quelques règles strictes à l'approche du chantier.

Respecter les distances de sécurité et les dispositifs de signalisations spécifiques aux abords du chantier, notamment sur la RD793.

Ne pas pénétrer dans les périmètres de sécurités désignés, le parc étant équipé d'un dispositif de sécurité important.

Être vigilant en cas de passage de convoi exceptionnel.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'opération de démontage des installations éoliennes est strictement encadrée par la loi. L'exploitant doit entre autre et à sa charge :

- Excaver dans leur **totalité** les fondations;
- Démontez les installations de productions et des postes de livraisons;
- Mettre en place au préalable de la mise en activité du parc, une **garantie financière** de minimum 50k euros par machine en cas de défaillance de l'exploitant.

L'équipe construction de Boralex tient à remercier les élus locaux, les propriétaires et exploitants agricoles, les entreprises et les bureaux d'études pour leur implication qui nous a permis de mener à bien ce projet.

1^{ER} PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE



66
PARCS ÉOLIENS



2
PARCS SOLAIRES



1
UNITÉ DE STOCKAGE

1 062^{MW}
PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE



14
AGENCES & BASES DE MAINTENANCE



+225
EMPLOYÉ(E)S